



## LOI DE 2004 : CONTRE L'ABROGATION

*Expression, décembre 2024*

NORD LUTTE DE CLASSES éducation s'affirme comme un syndicat laïque. Le principe de laïcité est la stricte séparation entre l'État et les pouvoirs religieux, tout en garantissant la liberté de conscience, de culte, et l'égalité des droits entre toutes et tous. La loi du 09 décembre 1905, héritage de la Révolution et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ainsi que des combats menés tout au long du XIXe siècle, renforce une séparation de l'Église et de l'École initiée par les lois scolaires des années 1880. Être laïque, c'est rester neutre dans l'exercice de ses fonctions, condition pour une école émancipatrice.

Puis la loi Jospin du 10 juillet 1989 a octroyé aux élèves la possibilité d'afficher leur appartenance religieuse (par le port d'un signe non équivoque) ; des conflits dans des établissements ont alors donné lieu à des polémiques et des actions en justice, en raison d'élèves portant le voile, et parfois refusant certains enseignements. L'école cessait d'être un espace d'émancipation de la pensée, puisque des pouvoirs religieux profitaient de la loi Jospin pour y imposer un prosélytisme. C'est dans ce contexte que la loi de 2004 a été promulguée, qui interdit aux personnels et aux élèves du primaire et du secondaire d'arborer un signe ostentatoire d'appartenance religieuse.

Aujourd'hui s'affrontent au sujet de cette loi deux discours, qui nous semblent tous deux être contraires au projet émancipateur porté, entre autres, par les lois laïques. D'une part on assiste du côté de l'extrême droite et de la droite la plus conservatrice à une instrumentalisation de la loi visant à stigmatiser les populations musulmanes ou supposées telles. NORD LDC éducation condamne fermement cette instrumentalisation, et tout discours instituant l'autre, l'immigré·e, le/la réfugié·e, le/la Rom, le/la musulman·e comme une menace.

De l'autre les courants post-modernes qui ont investi une partie de la gauche, partisane et syndicale, bannissent toute critique de la religion musulmane, au motif que la population concernée est opprimée. Dans certains syndicats, qui tendent une oreille plus que complaisante aux revendications identitaires et communautaires, il est ainsi devenu impossible de critiquer une religion, et de défendre la loi de 2004 sans être immédiatement considéré·e comme raciste et/ou islamophobe.

NORD LDC éducation considère que tout projet politico-religieux, qu'il émane de la religion chrétienne (des catholiques, protestants, évangéliques, soutiens des mouvements Manif pour tous, anti-avortement...), de la religion musulmane, ou de toute autre religion (judaïque, bouddhiste...), doit être combattu au nom de la démocratie, de la liberté, de l'égalité, en particulier l'égalité entre les hommes et les femmes.

En conséquence, NORD LDC éducation s'oppose à l'abrogation de la loi de 2004, comme au refus des dispositifs d'émancipation (les ABCD de l'égalité par exemple). L'école doit permettre à tous les enfants — quels que soient leur origine ethnique leur sexe, leur appartenance sociale... — d'apprendre et de réfléchir dans un milieu libéré des pressions religieuses. Appartenir, ou pas, à telle ou telle confession religieuse est un choix personnel et un droit absolu de l'individu, mais l'école doit mettre à distance ce qui peut être un obstacle à la réflexion libre et à l'émancipation, tout comme elle ne peut admettre en son sein les entreprises culturelles prosélytes.